

PAC, climatisation, traitement d'air : début d'année contrasté

Voici quelle a été, sur la période Janvier-Avril 2013, l'évolution des ventes, en France métropolitaine, des fabricants et des distributeurs aux grossistes (hors grande distribution) et aux installateurs, selon PAC&Clim'Info :

- **PAC air/air** (moins de 17,5 kW). Les "Split System Mono" progressent de 3%, alors que les "Split System Multi" reculent de 2%. Les Splits réversibles croissent de 4% ; les Splits invertis (mono et multi), de 6%. Quant aux ventes d'unités intérieures, elles régressent de 1%.
- **PAC pour ECS** : + 34%.
- **Systèmes Split (mono et multi) extérieurs** (plus de 17,5 kW) : + 11%.
- **Systèmes DRV** : le marché a été stable.
- **Caissons de traitement d'air** : - 24%.
- **Unités terminales à eau glacée (y compris cassettes) de systèmes centralisés** : + 30%.
- **Groupes d'eau glacée** : - 5%.

"Utiliser la RT pour promouvoir la PAC, le CESI et le chauffage au bois"

Consacré aux EnR, le rapport du groupe de travail n°3 du Conseil national sur la transition énergétique vient de recommander de "faire de la réglementation thermique et de la rénovation lourde un outil de développement des équipements domestiques de production renouvelable (appareils de chauffage au bois, CESI, PAC)". En chauffage au bois domestique, le rapport souhaite que soit étendue à l'ensemble des maisons individuelles et semi-groupées neuves, quel que soit le mode de chauffage, l'obligation d'un système d'évacuation des fumées. Il propose aussi "une meilleure prise en compte" dans le moteur de calcul de la RT 2012 des appareils de chauffage au bois domestique alimenté au bois bûche. Le rapport juge, par ailleurs, que "les contraintes sur l'utilisation de bois d'emballage en fin de vie ne doivent pas conduire à l'abandon de cette ressource importante de bois énergie". Il demande aussi un dispositif de soutien aux installations thermiques valorisant uniquement les bois de déconstruction. Autre recommandation du groupe de travail : simplifier le code minier pour les forages géothermiques de profondeur moyenne.

Comment les Français chauffent-ils leurs résidences principales ?

Voici la répartition, en fonction des modes de chauffage, du parc des résidences principales de France métropolitaine, telle qu'elle ressort de statistiques que l'Insee vient de publier à la suite de son recensement de la population française pour 2010 :

Chauffage central collectif (y compris chauffage urbain) : 4 850 472, dont 142 037 maisons individuelles et 4 591 682 appartements,

Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement : 11 748 159, dont 8 513 048 maisons individuelles et 3 207 525 appartements,

Chauffage tout électrique : 7 424 540, dont 3 753 417 maisons individuelles et 3 584 928 appartements.

Voici par ailleurs, pour ce même parc, les statistiques de l'Insee concernant l'énergie principale de chauffage :

Maisons individuelles :

Chauffage urbain : 9 019,

Gaz de ville ou de réseau : 4 679 587,

Fioul : 3 128 480,

Electricité : 4 356 998,

Gaz en bouteilles ou en citerne : 487 640,

Appartements :

Chauffage urbain : 1 307 500,

Gaz de ville ou de réseau : 5 042 504,

Fioul : 800 972,

Electricité : 4 083 060,

Gaz en bouteilles ou en citerne : 94 606.